

CSE du 1^{er} avril 2010
Déclaration préliminaire de la FSU

Monsieur le Ministre,

Vous venez aujourd'hui devant le CSE pour présenter un nouveau volet de la réforme du lycée général et technologique à ce conseil qui regroupe des représentants de l'ensemble de la communauté éducative.

C'est donc aussi pour nous l'occasion de vous alerter sur un certain nombre de sujets qui dépassent l'ordre du jour mais sont de portée générale pour le système éducatif, ses personnels et les élèves qu'il scolarise.

Nous n'insisterons pas sur la méthode inacceptable employée pour annoncer vos décisions en matière de revalorisation des enseignants, mais tenons à préciser que pour la FSU la communication par voie de presse ne tient pas lieu de dialogue social.

Les propositions qui nous ont été faites mardi sont limitées aux débuts de carrière et insuffisantes y compris pour ces collègues. Elles laissent à l'écart la grande majorité des personnels.

D'autre part, elles nient à la thèse une reconnaissance dans les grilles indiciaires. Le gouvernement doit aussi ré-ouvrir le dossier des enseignants chercheurs.

La FSU rappelle son exigence d'un plan pluriannuel de revalorisation concernant tous les personnels et de discussions sur l'ensemble des autres dossiers (formation, conditions de travail...). Elle vous demande aujourd'hui, solennellement, d'ouvrir des négociations sur la revalorisation de tous avec les représentants des personnels.

Au moment de l'agenda social de la Fonction publique, les questions de pouvoir d'achat et de salaires restent prégnantes pour l'ensemble des personnels. Pourtant le gouvernement persiste à supprimer un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Dans l'éducation, c'est 16000 suppressions d'emplois qui sont prévues au budget 2010 (enseignants, administratifs, CPE, Copsy, assistantes sociales...).

Cette politique aura encore des conséquences sur le développement de la précarité, sur les fermetures de postes, sur la scolarisation en maternelle, sur les remplacements, sur la gestion administrative de l'Education Nationale, sur des destructions de services [par ex. informatique (en grève le 31 mars)], sur les conditions de travail des personnels et des élèves.

Elle conduit également à l'externalisation de missions.

Par ailleurs, s'ouvrent, à votre initiative, la semaine prochaine des Etats généraux de la sécurité à l'école. Pour la FSU, ces Etats généraux ne doivent en aucun cas être une vitrine médiatisée d'une politique sécuritaire. Elle demande que soit réellement pris en compte l'ensemble des questions liées à la violence à l'école et les préoccupations des personnels en terme de conditions de travail et d'offres d'éducation (actions sociales, ghettoïsation, éducation prioritaire, carte scolaire, politique de la ville, moyens humains et notamment équipes éducatives pluri professionnelles dans les établissements scolaires, contenus d'enseignement...).

En ce qui concerne la formation des enseignants, la FSU constate que la mise en œuvre à marche forcée du projet gouvernemental dit de « mastérisation » condamne les lauréats des concours 2010 à assurer leur métier sans une véritable formation professionnelle, dans des conditions désastreuses. Le ministère confirme que le compagnonnage, avec des enseignants pour la plupart non formés à cette mission, constitue l'essentiel de la formation ; il minimise le rôle de l'Université et continue à ne jamais faire référence aux IUFM. Les stagiaires auront

une charge de travail incompatible avec une véritable formation professionnelle et les tuteurs une très grande responsabilité, sans lien avec l'IUFM. En l'état, la réécriture de l'arrêté sur le cahier des charges aggrave encore le contenu de cette réforme.

Chaque mise en œuvre de la réforme montre la dégradation de la formation des enseignants qu'elle entraîne. Ce que nous avons toujours dénoncé se confirme !

La FSU rappelle sa demande d'abandon de cette réforme et la remise à plat totale du dossier

J'en viendrai maintenant aux textes de l'ordre du jour.

Les réformes en cours (réforme des voies générales et technologiques, réforme de la voie professionnelle, réforme de la gouvernance des EPLE, réforme de l'orientation...) dessinent un autre système éducatif dont l'objectif est de dégager 50% d'une génération diplômée au niveau de l'enseignement supérieur, enfermant les autres dans la seule scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans organisée autour du socle commun... En fait, l'objectif de réussite de tous les jeunes au plus haut niveau de formation est abandonné.

Vous avez fait le choix de l'autonomie des établissements du second degré pour atteindre les objectifs que vous fixez au système éducatif, autonomie qui peut se lire comme un renvoi au local d'arbitrages que vous ne voulez pas faire au niveau national, tant est forte la pression budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur la déclaration de la FSU au CSE du 10 décembre... que l'on pourrait aujourd'hui reprendre mot à mot.

Ce n'est pas étonnant puisque les principes qui guident le projet présenté sont les mêmes que ceux qui ont présidé à la loi LRU dans l'enseignement supérieur, à la réforme de la voie professionnelle et pour la voie générale : diminution des horaires disciplinaires, et ici c'est d'autant plus redoutable que sont touchées en priorité les disciplines technologiques, c'est-à-dire le cœur de ces formations mais aussi leur poumon tant elles offrent des espaces de respiration à des jeunes parfois éloignés de la culture scolaire plus classique, individualisation, glissements de missions de personnels...et bien entendu diminution de l'emploi public.

L'ambition de la FSU est l'élévation des qualifications de tous les jeunes et la démocratisation de l'accès au baccalauréat. Cela nécessite de lutter contre les facteurs socio-culturels, de rénover et développer le service public d'éducation mais nullement d'inventer de nouvelles structures destinées en premier lieu à générer une diminution de moyens.

Nous avons besoin d'une réforme des séries technologiques industrielles qui réponde aux besoins de l'économie et de l'industrie de ce pays, et dans la continuité de ce que l'enseignement technologique a apporté depuis 30 ans au système éducatif, qui permette une relance de la démocratisation aboutissant à une poursuite d'études positive et une réussite de tous les jeunes, qu'ils soient dans les lycées généraux, technologiques ou professionnels. Nous avons besoin non d'une « égalité des chances » (concept faussement égalitaire) mais d'une véritable égalité d'accès à un droit à éducation de qualité et à la réussite pour tous.

Le projet que vous nous présentez aujourd'hui en est bien loin.

Il est encore temps aujourd'hui, dans ce CSE, de corriger le tir.